

[ACCUEIL \(/\)](#)

[PME - RÉGIONS \(HTTPS://WWW.LESECHOS.FR/PME-REGIONS/INDEX.PHP\)](https://www.lesechos.fr/pme-regions/index.php)

ACTUALITÉ DES PME

# Conseil d'administration cherche femmes... mais pas trop vite

**[JULIE CHAUVEAU \(HTTPS://WWW.LESECHOS.FR/JOURNALISTES/INDEX.PHP?ID=135\)](https://www.lesechos.fr/journalistes/index.php?id=135)** | Le 03/03 à 18:03 | Mis à jour à 19:00



Conseil d'administration cherche femmes... mais pas trop vite - Shutterstock

**La loi fixe au 31 décembre 2017 la date limite pour se mettre en situation d'accueillir 40 % de femmes administrateurs. Si les sociétés du CAC 40 respectent l'obligation, les grosses ETI de plus de 50 millions ont plus de difficulté.**

Le compte à rebours a commencé pour les chefs d'entreprises de plus de 500 salariés dont le **chiffre d'affaires** ([http://www.lesechos.fr/finance-marches/vernimmen/definition\\_chiffre-daffaires.html#xtor=SEC-3168](http://www.lesechos.fr/finance-marches/vernimmen/definition_chiffre-daffaires.html#xtor=SEC-3168)) a atteint 50 millions d'euros au cours

des trois derniers exercices. Fin décembre prochain, il devient obligatoire pour les conseils d'administration des entreprises de s'être mis en situation de compter 40 % de femmes. Une mesure décidée il y a six ans par la loi « *relative à la représentation équilibrée au sein des conseils d'administration* », dite **loi Copé-Zimmermann** (<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000023487662&categorieLien=id>). Problème : si la prise de conscience est réelle au sein des **sociétés cotées** ([http://www.lesechos.fr/finance-marches/vernimmen/definition\\_societe-cotee.html#xtor=SEC-3168](http://www.lesechos.fr/finance-marches/vernimmen/definition_societe-cotee.html#xtor=SEC-3168)) les plus importantes, la situation est moins favorable pour les grosses ETI et les structures publiques contraintes aux mêmes obligations depuis 2012.

## Les sociétés non cotées en retard

Selon le dernier rapport du **Haut Conseil à l'égalité** (<http://www.haut-conseil-egalite.gouv.fr/>), le champ d'application de la loi concerne 520 sociétés cotées sur le marché réglementé dont le siège est en France et 397 entreprises non cotées. A fin 2016, l'Ifa et Ethics & Boards ont calculé que, pour le SBF 120, le nombre de femmes administrateurs atteint 38,4 %, en hausse de 43 % par rapport à 2013. Les AG de 2016 ont même nommé 110 femmes contre 71 hommes. La loi semble donc respectée. Il faut dire que les assemblées trop masculines risquent d'être stigmatisées par des associations féministes, telles que La Barbe, dont le plaisir est de perturber les cénacles trop masculins. Sur l'ensemble des sociétés cotées, selon les chiffres publiés début 2016, 27,8 % des postes sont féminins, et seulement...14 % pour les sociétés non cotées, sachant que seulement 75 % avaient répondu à l'enquête du Haut Conseil. Le décalage est grand avec les attentes de la société. Sur la Toile, fleurissent les dénonciations du sexisme ordinaire avec les Tumblr, tels que Paye ta robe, pour les avocates, Paye ta blouse, Paye ta fac. Le dernier, créé en novembre **Paye ton taf** (<http://payetontaf.tumblr.com/>), est une litanie de propos désobligeants entendus dans le monde du travail.

## Suspension des jetons de présence

Comment faire évoluer la situation ? Le législateur a prévu de suspendre les jetons de présence des membres des conseils à composition irrégulière (articles 1<sup>er</sup> et 2). Mais aucune instance de contrôle n'est prévue. Et le décompte réalisé en février 2016 par le Haut Conseil de l'égalité n'a pas été renouvelé. Pragmatique, Hélène Peyro-Saint Paul, membre du Cercle Gouvernance et Equilibre, explique que, pour nombre de grosses ETI, la recherche se fait souvent dans le milieu proche du président, banquiers, experts-comptables. « *Il faut faire des nurseries à administratrices, pousser les femmes à travailler*

*leur carnet d'adresses* » affirme-t-elle. Pour aider les entreprises qu'elle accompagne à jouer le jeu, bpifrance a pris le sujet à bras-le-corps et fait appel à une chasseuse de têtes, Laurence Vienot, chargée de constituer un vivier d'administratrices. « *Nous constatons une prise de conscience progressive, mais les pratiques restent inégales. Les entreprises les plus jeunes évoluent plus vite en termes de gouvernance.* » raconte Fanny Letier, directrice exécutive chez bpifrance. L'experte est persuadée que le meilleur moyen de convaincre les **PDG** ([http://www.lesechos.fr/finance-marches/vernimmen/definition\\_president-directeur-general.html#xtor=SEC-3168](http://www.lesechos.fr/finance-marches/vernimmen/definition_president-directeur-general.html#xtor=SEC-3168)) est de leur proposer des compétences sur les questions internationales, digitales ou de **croissance externe** ([http://www.lesechos.fr/finance-marches/vernimmen/definition\\_croissance-externe.html#xtor=SEC-3168](http://www.lesechos.fr/finance-marches/vernimmen/definition_croissance-externe.html#xtor=SEC-3168)).

---

### À LIRE AUSSI

**HeR value, chasseur de tête qui féminise la gouvernance** (<https://www.lesechos.fr/pme-regions/actualite-pme/0211849216465-her-value-chasseur-de-tetes-pour-feminiser-les-instances-de-gouvernance-2069608.php>)

### Ne pas renouveler les vieux messieurs

Pour les sociétés non cotées, notamment familiales, la contrainte est difficile à accepter sur un sujet aussi sensible que le **conseil d'administration** ([http://www.lesechos.fr/finance-marches/vernimmen/definition\\_conseil-dadministration-ou-de-surveillance-et-direction.html#xtor=SEC-3168](http://www.lesechos.fr/finance-marches/vernimmen/definition_conseil-dadministration-ou-de-surveillance-et-direction.html#xtor=SEC-3168)) vu depuis toujours comme une terre de confiance. Dominique Druon, conseil en recrutement d'administrateurs, tente de convaincre les entreprises que cette loi n'est pas une contrainte mais un moyen de professionnaliser leur gouvernance. Son credo : « Ne pas renouveler les vieux messieurs » non pas par l'obligation, mais en les laissant devenir censeur pendant une année. Autre solution, encourager les PDG à constituer des comités stratégiques consultatifs. « *Le taux de transformation est de 70 %, le temps que la confiance s'installe* », raconte celle qui dispose d'un fichier de 750 administratrices potentielles. Dans l'Hexagone, trois formations (IFA, Essec et Insead) existent. Mais certains dénoncent un business de la recherche de la perle rare. « *Monter des colloques, faire parler des femmes, monter des clubs aux noms exotiques permet de vendre du conseil mais ne fait pas avancer les choses* », s'énerve une bonne connaisseuse du sujet. Et d'ajouter, la tentation est grande de baisser le nombre d'administrateurs pour respecter plus facilement la règle !

Julie Chauveau

**@juliechauveau (https://twitter.com/juliechauveau)**

Suivre

(javascript:void(0);)